



N° 23 | 2013

La psychologie politique en Europe Juillet 2013

---

## **Circularité et Flottaison Normative : essai sur la fonction éducative de l'État**

**Jean-Luc Viaux**

---

**Édition électronique :**

**URL :**

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-23/1049-circularite-et-flottaison-normative-essai-sur-la-fonction-educative-de-l-etat>

**DOI :** 10.34745/numerev\_800

**ISSN :** 1776-274X

**Date de publication :** 15/07/2013

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

---

Pour **citer cette publication** : Viaux, J.-L. (2013). Circularité et Flottaison Normative : essai sur la fonction éducative de l'État. *Cahiers de Psychologie Politique*, (23).

[https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev\\_800](https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_800)

## Mots-clefs :

---

« On a presque l'impression que la création d'une grande communauté humaine réussirait mieux si l'on n'avait pas à se soucier du bonheur de l'individu. Le développement individuel est donc en droit d'avoir ses traits particuliers, qui ne se retrouvent pas dans le processus de civilisation collective. Et le premier ne concorde nécessairement avec le second que dans la mesure où il a pour but l'inclusion de l'individu dans la société. » (Freud, 1930).

« Nous parlons de familles comme si nous savions tous ce que sont les familles » (R.D. Laing, 1972)

L'analyse psychopathologique du rapport État/famille que je propose ne se prétend ni exhaustive ni définitive, mais se présente davantage comme une méditation clinique, si je puis oser l'expression, à partir d'éléments visibles socialement dans l'évolution du rapport des familles à l'État, dans nos sociétés occidentales. Il faut prendre la mesure de la citation – que pour ma part je trouve assez cynique – de Sigmund Freud. On aurait pu d'ailleurs la contrebalancer par une citation révolutionnaire : « *le bonheur est une idée neuve en Europe* ». Révolutionnaire en ce sens qu'elle a été prononcée par Saint-Just en 1792. Quant à R. Laing il pose une question éternelle qu'un récent débat sur le mariage vient d'illustrer, il n'existe pas de définition consensuelle de la famille, et du coup « l'inclusion » des sujets dans la société tout en utilisant le bonheur (...le droit au mariage, par exemple) comme argument ne fait que cyniquement utiliser un désir pour manœuvrer la cohésion de la communauté au nom de la raison d'État.

Les totalitarismes de toutes espèces et de toutes époques l'ont appris à ceux qui veulent bien l'apprendre : quand les politiques se mêlent du bonheur il n'y pas loin dans l'horizon le retour d'un absolutisme absolu comme l'a si bien décrit Orwell dans « 1984 ». Je traiterai donc de la police des familles avant de traiter ultérieurement de l'absolutisme. (dans un nouveau chapitre de cette analyse) puis il conviendra de s'interroger sur cette nouvelle configuration que l'on peut appeler la démocratie familiale légalisée en 2002, et sur la question des procédures de « punition » des familles. Ce ne sont là que quelques parcelles d'un paysage plus vaste à décrire pour repenser la place assignée aux familles dans un monde où la loi fait symptôme pendant que le symptôme justifie la loi.[i](#)

# Deux approches très différentes pour amorcer le propos

**Le premier** provient d'un article de Michele Vatz Laaroussi (1996) au Québec, qui pointe à propos des familles que l'approche en travail social est triple, thérapeutique, préventif ou de protection des enfants, et qu'à travers ces approches on peut repérer que : « *La famille [objet du travail social] est perçue fondamentalement comme désorganisée, porteuses de freins au développement des individualités* » et donc il s'agit alors de changer le fonctionnement des familles pour une ouverture à l'extérieur voire procéder à « *l'extirpation* » (sic !) d'un ou de plusieurs membres fragiles. Ce qui justifie que face à ces familles inefficaces, les intervenants prônent « *un modèle familial normé par un type de régulation* », des modalités de celle-ci, une définition des droits, devoirs, responsabilité, autonomie, sous l'œil vigilant des « experts » de l'éducation ou du social.

Cette analyse signifie que la famille est d'une part l'objet de stratégies de régulation, lesquelles n'ont rien à voir avec une quelconque aide au bonheur, d'autre part qu'une sorte de Sur Moi étatique dicte qui et quoi doivent être régulés et comment.

**La seconde** approche, très critique, est celle de Michel Tort (2005) : « Comme l'a montré Christopher Lasch dès le début du 20<sup>ème</sup> en dehors de tout projet collectiviste, la socialisation de la production eut pour conséquence de décharger la famille d'une part importante des tâches de socialisation et de la faire passer sous le contrôle des médecins, psychiatres, experts en développement, conseillers matrimoniaux, pédagogues, entre lesquels règne une concurrence impitoyable pour la maîtrise du marché des soins à prodiguer aux enfants. Au moment même où les parents, le père en tête, sont mis en cause pour leur incompetence, leur insuffisance, ils sont assujettis et entretenus dans cette position par les discours savants et les quadrillages psychiatrico-psychologiques contradictoires supposés y remédier. (...) Depuis un siècle, le seul changement porte donc sur les fantaisies théoriques qui président aux doctrines d'éducation des parents. (...) Bref, l'aspect principal réside dans la mise en place, en France comme aux États-Unis et ailleurs, d'un contrôle paraétatique de la famille, dont l'inconvénient majeur est évidemment l'arrogance avec laquelle les élucubrations successives des médecins et psys y sont diffusés et imposés. (..). Et M. Tort enfonce le clou en ajoutant : « la fameuse « absence des pères » qui est déplorée par les psys américains dans les années 50 résulte d'une part de la division des genres du soins qui livre les enfants aux mères d'autre part de la soumission des mères aux idéaux préconçus de la maternité vendus par les mêmes psys. La trame grossière de la conception savante liée à un stéréotype dominant apparaît en permanence ».

Autrement dit quand Freud (1927) a écrit que « Le renforcement du SurMoi est un patrimoine de haute valeur pour la culture » il n'aurait peut-être pas fallu prendre cela au pied de la lettre en faisant du discours « psy » une norme comme une autre au service de la régulation étatique des familles. C'est bien pourtant ce qui était entrain de

se passer et qui n'a fait que se renforcer.

## A l'origine, la « police des familles »

Je reprends là le titre d'un ouvrage phare en son temps (Donzelot, 1977) qui s'attaquait à la politique familiale de l'époque et à ceux qui la concevaient, satisfaits de développer dans l'appareil législatif et institutionnel des dispositifs de protection de l'enfance - qui n'étaient encore que balbutiant par rapport à ceux d'aujourd'hui. D'une question mise en forme progressivement du 17<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle, à savoir la nécessité pour un état moderne d'organiser et surveiller l'éducation des enfants, on est passé au 20<sup>ème</sup> siècle à l'assomption de l'enfant « sujet de droit », puis au 21<sup>ème</sup> siècle au « droit à l'enfant pour tous*ii* » - qui en est la figure rhétorique inverse - là où la psychologie, essentiellement inspirée ici par la psychanalyse, s'efforçait de faire entendre seulement que l'enfant est une personne. Ce détournement lexicopolitique qui fait du « sujet » un « sujet de droit » ou un sujet « des droits des autres », mérite une analyse de sa finalité.

Dans un chapitre intitulé « la régulation des images » Donzelot (1977) se livre à un réjouissant parallèle entre Freud et ... l'économiste Keynes : Keynes a produit un modèle de régulation qui permet « la combinaison du social et de l'économique (...) par l'établissement d'une circularité fonctionnelle entre les deux registres de la production de bien, et de la production des producteurs (et des consommateurs) ». De son côté, Freud apporte « le moyen d'injecter l'exigence de normes à l'intérieur de la famille, la laissant toujours fondée en théorie et toujours suspecte en pratique, suspecte de peser sur ses membres, de les frustrer de ce qu'elle veut leur donner. Injection qui ne stérilise pas le registre familial mais au contraire l'intensifie puisque la famille reste l'horizon de toutes les trajectoires » (Donzelot, 1977). Autrement dit là où l'économie régule en traitant à l'équilibre la production de bien et la production de futurs consommateurs, la psychanalyse se mêle par l'invention du Sur Moi pas seulement de décrire le psychisme en « topique » mais de se donner comme objectif que le Sur Moi soit « intériorisé » en tant que régulateur de l'homéostasie familiale - et si cela est frustrant cela ne fait pourtant que relancer la machine à désirer, tout comme la consommation renforce le désir de biens de consommation. Commentant dans la post-face du livre de Donzelot cette comparaison économie-psychanalyse, qui se rejoignent pour démontrer l'usage de la normativité comme moyen d'une homéostasie des systèmes, Gilles Deleuze, philosophe, souligne que le rôle de la psychanalyse lui apparaît comme faisant « flotter les normes publiques et les principes privés » (...) tout se passe comme si les rapport Public-Privé, État Famille etc. avaient longtemps été sous le régime de l'étalon c'est-à-dire de loi fixant des rapports et des parités (...). Et in fine il ajoute, ce qui est essentiel : « Mais LE social naît avec un régime de flottaison où les normes remplacent les lois, les mécanismes régulateurs et correctifs remplacent l'étalon » (Donzelot, 1977).

D'où cette remarque qui en dit plus qu'il n'en faut : « *Avoir un chambre à soi est un désir, mais c'est aussi un contrôle* ». Pourquoi ? Parce qu'un désir raisonnable (posséder un espace privé et intime) est devenu une obligation (chaque enfant doit avoir sa

chambre) au risque de la transgression : Monsieur le Juge, cet enfant dort dans la chambre de ses parents ... c'est grave !

Pour bien comprendre comment cela fonctionne il faut se souvenir que la création d'un espace privé, résulte du double mouvement d'appropriation de l'espace public par la régulation étatique, et de la limitation des lieux où la famille s'épanouit en son intime, et non pas seulement d'un désir individuel (Meyer, 1977)

En schématisant, rappelons qu'au 17<sup>ème</sup> siècle, le Lieutenant de police La Reynie organise la chasse aux mendiants et « sans aveu » - c'est-à-dire sans logis et sans appartenance -, et crée des lieux pour les retenir (Meyer, 1977), ce qui s'étendra aussi aux « fous » (Foucault, 1961) : la royauté s'est ainsi appropriée, au-delà de l'ordre public, l'espace public, en édictant la norme de bienséance pour en user (ne pas être un clochard, avoir certaine tenue etc.[.iii](#)). Faisant injonction aux familles de garder leurs enfants chez eux, dans des espaces privés en interdisant de fait le vagabondage dans la rue, devenue propriété de l'État, on a enclenché la « machine à contrôle » de la qualité parentale. Les codes (civil et pénal) post révolution de 1789, ont apporté par la suite leur lot à l'édifice en créant l'absolutisme parental, c'est-à-dire le droit de correction paternelle, sous réserve de son bon usage. Il faudra attendre un bon siècle (loi de 1889 sur la déchéance paternelle) pour commencer à grignoter cet absolutisme qui délègue au père le seul pouvoir dans la famille. Mais l'absolu ne se laisse pas si facilement défaire : au pouvoir du père à succédé celui des experts dont Michel Tort, cité plus haut, a dénoncé la place omnipotente. Une fois assigné aux familles de prendre soin des enfants il était logique que médecins, philosophes et autres psychologues se mêlent de les « responsabiliser » en leur déniaient leur savoir faire dès lors que l'enfant, produit de leur éducation, n'est pas conforme à ce que l'Etat SurMoi entend qu'il soit.

## La norme de dysfonctionnalité

L'une des plus fécondes machines à produire la norme de dysfonctionnalité<sup>iv</sup> s'est construite dans cette logique institutionnelle en assignant le parent à faire de l'enfant un sujet-citoyen plus qu'une personne et à prévenir les troubles, non pas pour son bien être mais pour qu'il soit formaté au plus tôt, ou exclu afin de ne pas peser sur le système. Cette machine démarre avec l'étatisation de l'instruction publique par Jules Ferry : l'État devient garant du lieu où l'enfant s'éduque, et de la jauge des acquisitions. Idée révolutionnaire puisque Condorcet, en 1788, avait listé les savoirs nécessaires aux jeunes gens. L'Éducation devenue Nationale n'a cessé depuis, dans toutes ses instances et commissions et en sollicitant des cénacles savants type Académies, de produire rapports sur rapports pour définir ce qu'il est bienséant de savoir à tel âge et quel comportement de l'enfant est « normal » ou pas.

Je précise qu'il ne s'agit pas là d'une critique sociale contre l'idée d'instruction publique mais d'un tout autre type constat : décider qu'à tel âge correspond tel niveau d'acquis intellectuel (conception ordinaire d'un système d'enseignement) a pour corollaire automatique de faire voir que certains sont « en avance » et d'autres « en retard ». Or il

ne faut pas oublier que la scolarité moderne, celle de Jules Ferry, est contemporaine du premier mouvement de protection de l'enfance et notamment de la création de l'enquête sociale pour détecter les parents qui abusent de leur autorité : se posait alors, comme aujourd'hui, la question d'une référence pour jauger cet abus. S'il y a les coups et blessures dans les cas extrêmes, le refus de mettre sa progéniture à l'école de la République, est un indicateur bien plus maniable tout comme l'allégeance à la figure du bon élève. En repérant par la simple présence-absence de l'enfant à l'école et par son assiduité à réussir, la bonne qualité parentale, on a créé un outil performant de justification du « travail social » sur le mode de la circularité : un enfant mauvais élève souffre toujours « quelque part » d'une défaillance parentale, et cette défaillance (de soutien ou d'attention à son handicap) justifie dans le même mouvement la défiance (donc le contrôle) et l'aide (donc le contrôle de son effet). Très rapidement l'équivalence « bon élève = bon enfant = bonne famille », qui n'est pas forcément inexacte, s'est retournée essentiellement en son contraire : le mauvais élève rend suspect la famille - laquelle à son tour suspecte la mauvaise qualité de l'enseignant. Circularité secondaire qui permet à l'État de tenir d'une main les familles et de l'autre ceux qui sont chargés d'appliquer la norme. En créant un système éducatif l'État s'est doté d'un outil à marquer la dysparentalité sur un terrain solide<sup>v</sup>, la performance et l'assiduité scolaire, avec cette particularité que le curseur est fixé par l'institution même qui prend en charge à la fois le sujet, l'objectif, et la détection de la réussite. La pénalisation des parents pour cause d'abstention scolaire des enfants, qui ressurgit régulièrement dans le débat public<sup>vi</sup> est la marque que le non conformisme éducatif, modèle République sécuritaire, est finalement moins sanctionné comme une faute, que comme un défi au pouvoir normatif.

Ainsi depuis le 17<sup>ème</sup> siècle on est passé de la construction d'un espace privé, à la mise en place d'un système de normes d'hygiène (dont la vaccination précoce est le meilleur exemple) puis à une norme éducative devenu monopole d'état, avec un système éducatif parfaitement normé (lieux, temps, contenus des apprentissages cadrés par la loi et minutieusement décrit dans des programmes et des « circulaires de rentrée » annuelle) : l'enfant entre à 3 ans, voire deux ans, dans le système pour en sortir ... le plus tard possible.

Les familles ont été ainsi peu à peu assignées à des fonctions de soins et d'éducation, parfaitement calibrées, ce qui les rend d'autant plus facile à observer. L'extension de ces obligations permet de formater dès avant la naissance- puisque celle-ci a été fortement médicalisée - une idée de l'enfance, de l'enfant et du lien entre famille et État. Ce constat n'a sans doute rien d'original mais ce que je voudrais souligner est que d'un point de vue clinique l'analyse va porter sur la façon dont fonctionne l'adhésion à cette stratégie d'éducation normée : en effet la ruse de l'absolutisme étatique masqué consiste à faire de cette limitation de l'espace privé, et de cet tutélisation de l'éducation, un désir, voire une norme du désir. Car ce qui se contrôle le mieux c'est ce qui se désire le plus. Et sur ce point la réponse contemporaine est sans ambiguïté : la grande majorité des parents font passer l'école, lieu unique de l'acquisition des moyens de réussite bien avant la question de l'épanouissement de l'enfant (sondage Sofres- Le Pèlerin, in Le Pèlerin du 17/09/2004). Le psychodrame annuel du baccalauréat en est

également une bonne illustration.

Toujours plus en matière d'éducation donnée par l'État - demande universelle inscrite dans nombre de chartes et de traités et dans tous les programmes politiques, c'est toujours plus de régulation de l'éducation du sujet par la norme collective - d'autant plus forte qu'elle est intériorisée : « mon enfant n'apprend pas bien à l'école » est un drame « personnel, qui est directement branché sur le discours rituel d'automne de tous les ministres français de l'éducation nationale consacré à la mauvaise prestation en lecture des élèves de 6<sup>ème</sup> et les lamentations ou satisfécits sur les résultats du Baccalauréat.

La figure la plus récente de cette norme du désir en matière éducative consiste à créer une permanente compétition entre nations, entre écoles, entre lycées, ce qui fait que le citoyen ne voit plus de cette norme que le taux de réussite relatif, et en oublie le sens. A quoi sert de comparer les écoles entre elles du point de vue du bonheur à vivre ? a rien, sinon à discourir et à masquer qu'hors la conformité point de salut économique. L'école n'est plus le lieu de l'apprentissage mais le lieu de la performance « relative » : mieux que les autres suffit au bonheur, peut importe le contenu et l'utilité de ce « mieux ». Les lamentos de tous bord sur l'échec scolaire ne fait que relancer la machine à désirer encore plus d'école, donc encore plus de contrôle des familles. Et cependant il est de notoriété publique que 140000 adolescents par an sortent chaque année sans aucun diplôme [vii](#) (et donc avec très peu d'acquis) de ce système : 1 sur 5 enfant d'une génération serait donc « hors norme » ... ce qui montre que l'idéal surmoïque de la réussite scolaire est en réalité un formidable outil à produire de la pathologie en masse, puisque bien entendu ces « décrocheurs » sont affublés de toutes sortes d'analyses montrant que c'est eux et non le système qui est inadapté [viii](#).

## **Flottaison normative et assomption du psycho-medico-social**

Éclairons donc l'intérêt de cette flottaison normative et de ces variations qui s'ensuivent dans la récupération de la psychologie par l'idéologie éducative que souligne Michel Tort. Du point de vue de l'économie l'intérêt d'une régulation tient dans ce qu'elle fonctionne de façon autonome, en introduisant une forme de circularité. Dans le contrôle des familles, le « social » permet à la fois de ré-amorcer la pompe économique de production en soutenant la consommation, puisqu'on donne de subsides de survie économique, tout en ré-amorçant la dépendance psychique par la mise sous condition de ces subsides (des allocations familiales devenus outil de contrôle de l'absentéisme, au RSA qui permet de juguler l'insertion dans les listes de chômeurs). Une fois mis à terre le principe d'inamovibilité de la paternité et de la maternité - ce qui fut fait de 1889 à 1935 pour être définitif à l'aube de la 5<sup>ème</sup> République en 1958 -, il ne reste plus qu'à inventer le « social », le médico-social, puis le psycho-social.

Pour intervenir dans la famille dysfonctionnelle il faut un motif, qui se soutient d'une

« raison » permettant de repérer le moment de l'intervention et sa nature : où commence la dysfonctionnalité familiale et qui peut l'énoncer pour que l'appareil de surveillance exerce son pouvoir ? D'autant que, comme le dit le juge des enfants Alain Bruel, il serait bon dans cette approche du dysfonctionnel de changer de regard sur les carences parentales et de lutter contre « la déformation, consistant à ne voir chez les parents que les insuffisances que l'on cherche à combler et non les compétences positives qu'il faudrait développer dans l'intérêt bien compris de l'enfant. Nous savons bien que l'aptitude parentale n'est pas un tout insécable, et que certains ne sont capables d'assumer qu'une parenté partielle ou à éclipse » (rapport Bloche Péresse, 2006). En fait de dysfonctionnalité il ne s'agit que de comparaison à une norme théorique, tout comme on compare la performance relative des lycées entre eux : une famille non performante quant à la norme scolaire ou celle de l'hygiène peut cependant avoir d'autres compétences.... Mais peu importe, en comparant la famille à un théorique idéal (républicain ?) de la famille standard on va tracer la frontière entre ce qui est conforme ou non. Un seul indice suffit.

Tout comme la régulation éducative, la percée hygiéniste et préventive, salutaire pour l'allongement de la durée de la vie, a organisé le même schéma. La santé publique est une industrie de la norme - puisque l'État relaye ou impose des comportements d'hygiène, de prévention, d'alimentation, en se référant à « la science », telle qu'elle est produite par des corporations (médicales, vétérinaires etc.) ... dont la formation est un monopole d'État. Il n'y a aucune ironie (hélas) à constater l'ineptie des dépenses faites pour combattre en 2009-2010 une pandémie de H1N1 qui s'est révélée imaginaire, et l'absence de capacité à contrôler la diffusion d'un médicament tueur connu pour tel depuis 10 ans : la vaccination comme toute prévention à grande échelle permet de cerner les populations dans un rapport à la norme, alors que la distribution de médicaments n'est précisément pas normée et donc le Médiateur a été détourné de son initiale prescription parce que des personnes veulent se conformer à la normativité socialo-médiatique de la minceur. Dans tous ce mouvement nous sommes dans le cas d'une régulation par circularité, où la norme justifie l'action de contrôle ou d'aide à la famille, laquelle ne peut exprimer ses souffrances et conflits internes qu'en se montrant « irrégulière », ce qui justifie l'invention des réponses protectrices d'assistance etc., auxquelles la famille peut alors choisir de se montrer rebelle ou soumise, mais en tout cas incluse : la loi sociale ne laisse aucun no man's land, au nom de la protection et des droits de l'enfant. Quand on s'apercevra que la Ritaline, dont on abreuve les petits agités, crée autant de dégât qu'il ne soigne leur expansivité motrice, il sera trop tard, on aura déjà changé de norme de contrôle de l'agitation. Il ne restera plus comme dans d'autres scandales sanitaires qu'à rechercher le maillon faible, de préférence technicien, pour épargner les producteurs de discours justifiant l'emploi dudit médicament « normativant » le comportement.

Et il faut bien admettre qu'assez rapidement dans son assomption au cours du 19<sup>ème</sup> siècle la clinique psycho-patho-logique s'est installée comme une boucle supplémentaire de cette circularité : elle produit une nosologie, une nosographie, puis une métapsychologie, qui, partant du sujet et de son organisation psychique, va faire de la « maladie mentale », du « trouble psychique », ou du trouble « du comportement »



soit une rupture, soit un continuum (selon les écoles) mais en tout cas un fondement à l'a-socialité et au besoin de réparation-protection avec ou sans l'assentiment du sujet. La psychopathologie – comme d'autres disciplines du champ des sciences humaines – est à la fois productrice, organisatrice et utilisatrice d'un discours sur le lien causal purement utilitaire, arrimant le sujet à sa dysfonctionnalité sociale : grâce à ce discours la fonction éducative de l'État s'exerce sans à-coup, dans un consensus qui comprend peu de failles et d'opposants – puisqu'il s'agit avant tout de justifier et non de comprendre, de lier le progrès du sujet au progrès social et réciproquement.

Dans ce processus les travaux freudiens vont aussi servir de référence pour une certaine forme de justification de la soumission de l'éducation et de l'autorité parentale à la dominance du politique.

« Après avoir reconnu que toute culture repose sur la contrainte au travail et le renoncement aux instincts, et par la suite provoque inévitablement l'opposition de ceux que frappent ces exigences, il apparaît clairement que les ressources elles-mêmes et les moyens de les acquérir et de les répartir ne peuvent constituer l'essentiel ni le caractère unique de la civilisation » (Freud, 1927). Après avoir nommé privation ce que l'État produit par une interdiction – qui est le moyen d'imposer une frustration –, Freud constate que les privations constituent « encore le noyau de l'hostilité contre la culture. Les désirs instinctifs qui ont à pâtir de par elle renaissent avec chaque enfant ; et il est toute une classe d'êtres humains, les névropathes, qui réagissent à ces primitives privations en devenant asociaux ». Et donc Freud élabore cette réponse : il est « conforme à l'évolution [ix](#) que la contrainte soit peu à peu intériorisée, par ceci qu'une instance psychique particulière, le SurMoi de l'homme la prend en charge » et il ajoute donc – ce qui n'est pas rien : « le renforcement du SurMoi est un patrimoine de haute valeur pour la culture ».

La question ici n'est pas ce qu'on pense de cette théorie mais d'en repérer l'usage qui en a été fait : qu'est-ce qu'une bonne guidance parentale ? Celle qui conduit à l'intériorisation des contraintes et des normes sociales encore plus que des interdits, ce qui suppose d'intérioriser aussi les frustrations. La démonstration peut être faite à travers les millions de rapports éducatifs, psychologiques, psychiatriques, pointant du doigt comme une causalité majeure de trouble chez l'enfant irrégulier « l'absence d'intériorisation des interdits » [x](#), la faiblesse ou l'absence du père ne présentant pas une image surmoïque suffisante etc. (comme l'illustre bien le « Père manquant, fils manqué » de G. Corneau, 1989, toujours très lu, alors qu'il ne démontre en rien que l'absence paternelle serait source de dysfonctionnement, du moins de façon systématique).

Moyennant quoi – et sans aucun doute dans un dessein que n'avait pas Freud – l'appareil psychique, tel que conçu par la psychanalyse, est devenu un trivial discours normatif, de la parentalité. Ce ne fut pas le cas en tout lieu et ni en tout temps, mais globalement ce discours fut récupéré et aménagé par une psychopathologie (ou socio-psycho-pathologie) plus prompte à emboîter le pas des aliénistes, que de s'interroger sur la fonction du conformisme assignant à la famille une modélisation du mode de

relation à l'enfant selon deux axes :

- Socio-économique pour augmenter le niveau de performance et de formation d'une société de plus en plus technicienne, mais en laissant un lot suffisant de sans diplômes pour les besoins les plus simples,
- Psycho-économique pour éviter que la souffrance de l'appareil psychique familial ne développe une contre-culture, autrement dit pour soutenir le discours étatique comme quoi tout ce qui n'est pas social est médicalisable et donc se soigne ou se relègue.

On s'indigne aujourd'hui (et on a raison ... évidemment) qu'on en arrive à penser les comportements difficiles d'un enfant trois ans comme prédictors de comportements déviants, mais cela serait-il arrivé si nous, praticiens de la clinique, n'avions pas souscrit des millions de fois à ce scientisme d'expert es-parentalité que Michel Tort (2005) critique : « La trame grossière de la conception savante liée à un stéréotype dominant apparaît en permanence ». Face à l'incompréhension de ce qui mène par exemple au décrochage scolaire et le refus d'une analyse politique de ce phénomène de grande ampleur, on préfère se rabattre sur un prêt à penser bien commode : « l'environnement familial et les pratiques parentales avant l'âge de quatre ans sont associés à l'abandon scolaire ; ce lien semble persister même lorsque les problèmes de comportement, et les problèmes d'apprentissage qui en découlent au primaire, sont pris en compte », écrit ainsi un chercheur canadien Franck Vitaro (2005. Université de Montréal publication en ligne).

Car la difficulté provient de ce que toute norme est provisoire, liée à un état de développement d'une société, et que la famille elle-même n'est pas - quoiqu'on puisse tenter de faire croire - une structure intangible. Le système de flottaison ne peut reposer, en démocratie, sur la seule production de références étatiques, de type scolarité ou santé publique. Pour assurer dans la durée cette autorégulation il restait à faire surgir la cause même du dysfonctionnel, appelant le traitement social : le sujet et sa famille. Il ne s'est pas fallu longtemps pour que l'école de Jules Ferry détecte que certains étaient rebelles au moule, incapables d'apprendre à lire et écrire. Que faire ? Catégoriser. Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle le sujet dûment « expertisé » comme insoumis à l'éducation devenue obligatoire, a pu entrer dans deux classes principales : celle des « débiles », grâce aux travaux de Binet et Simon sur les processus intellectuels ; celles des « amoraux inamendables », futurs psychopathes (théorisé par Dupré, en 1912). Dans ces deux catégories principales si l'enfant est ainsi c'est que le parent est défaillant, par ignorance, ou négligence. Plus le sujet est dysfonctionnel en tant que sujet comparé à sa classe d'âge ou à son environnement, plus sa famille en est tenue pour « responsable. La non scolarisation de l'enfant, « l'enfant irrégulier », l'enfant mauvais élève sont autant de motif de pénalisation de la famille, par le biais financier ou par l'aide éducative ou la mise sous tutelle judiciaire. A cela va s'ajouter progressivement, dans une très belle continuité de la théorie de la dégénérescence inventée par Morel et Magnan, dont Zola illustra par le roman la puissance imaginaire, la dissolution familiale ou son instabilité. Bien que cette thèse amorcée dès le 19<sup>ème</sup> siècle et enfourchée encore aujourd'hui par bien des auteurs, soit impossible à

démontrer rationnellement, le divorce ou l'absence de père demeure dans l'esprit de beaucoup la cause principale de la délinquance (Mucchielli, 2001). L'intérêt de cette affirmation est en réalité d'amener « la preuve » que si la famille n'est pas « surveillée » le désordre public augmente.

Le ratio du processus qui, en s'appuyant sur la psychopathologie familiale, conduit à faire prospérer une police des familles est à double détente :

- il faut bien protéger les enfants, victimes de toutes sortes de mauvais traitements, et nul ne peut contester que les progrès de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle en ce sens étaient nécessaires, même si toutes les études (de l'ODAS notamment) convergent pour dire que ces risques de mauvais traitements sont liés à la précarité sociale, notamment l'absence de logement pour les plus démunis.

- dans le même temps l'État assigne à la famille des tâches ambitieuses : produire les standards de consommateurs, de travailleurs et d'élite dont il a besoin. Et pour ce faire ce n'est pas le sujet qui l'intéresse mais sa capacité à intégrer le système. Tous les moyens de le convaincre que le bonheur passe par l'identification à ce projet étant mis en œuvre, donc il faut structurer un modèle familial de référence qui produise de façon adaptative cette norme relative [xi](#).

Un des mots d'ordre le plus représentatif de cette stratégie a été de confondre éducation et réussite scolaire par niveau référentiel : tous en 6<sup>ème</sup> (1975, réforme des collèges Haby), puis tous au baccalauréat (Chevènement, 1985), puis tous en licence (Pécresse, 2008) ! Dès l'arrivée de ce mot d'ordre productiviste on a vu se confirmer son corollaire, qui conforte l'analyse de Donzelot : toute déviance scolaire se soigne. Et les consultations de CMPP, pédopsychiatriques et autres d'exploser exponentiellement alimentées principalement par la détection de l'échec scolaire, l'abstention scolaire, la violence en milieu scolaire.

De ce point de vue l'école est une machine qui - en apparence - produit autant de troubles et de faits divers que d'éducation ... tous les enfants doivent savoir lire et écrire à telle période, savoir-faire ci et ça à telle autre, en fonction de programmes qui ne sont pas infondés (du point de vue des capacités moyennes) mais qui ont une valeur plus idéologique que développementale - puisque rien que dans les nations de la communauté Européenne, ces programmes ne sont en rien homogènes. L'être humain ne se modifie pas à une telle allure dans ses composantes intrinsèques de développement qu'il faille en effet modifier le rythme et le contenu des acquisitions à raison d'une réforme par ministre de l'éducation ! Bien entendu ce n'est pas ni de réforme, ni d'adaptation, ni d'une reconnaissance de l'absurdité des choix antérieurs qu'il s'agit, mais d'une adaptation de la « flottaison » normative décrite par Deleuze. Pour masquer l'aspect coercitif du modèle, idéalisé avec le concours de tous les appareils, le discours s'habille des habits pimpants de la démocratie : l'éducation est un droit pour chaque enfant futur citoyen. Ce faisant le sujet est donc lié au collectif et à la figure de l'Autre par des exigences qui se résument à une seule valeur : être bon élève c'est bien.

# Conclusion

Pour conclure cette première analyse avant d'évaluer comment s'est transformé l'absolutisme parental, il convient de revenir sur la question du bonheur. A bien y regarder les parents croient faire des enfants par désir : en fait ils fabriquent des bons élèves ou des mauvais décrocheurs ! Et le clinicien un peu curieux découvre que les enfants se conforment à cette aspiration en s'inscrivant dans ce désir d'enfant « modèle » qui se conforme à ce que le parent se représente de lui (Perron, 1971). Ce n'est pas forcément négatif du point de vue du bonheur individuel que de pouvoir rejoindre une aspiration collective dominante, mais est-ce positif de laisser au politique et à ses appareils déplacer en permanence le curseur ? Telle est la question psychopolitique : qui a la main, réellement, sur le curseur ? Dans un régime totalitaire on le sait, en démocratie c'est plus compliqué.

Alors que les parents disposent du « droit » d'éducation, du choix du modèle (de soins, de pédagogie etc.) du droit de contrôler leur procréation etc. ils sont en fait liés (pour ne pas dire aliénés) par une radicalisation du discours de la flottaison normative entre sphère publique et sphère privée. Et c'est l'inscription progressive de ce lien comme « naturel » en démocratie qui nous intéresse en ce qu'il signifie de contradiction avec l'assomption du discours sur la famille au centre de débats particulièrement tendues dans nos cultures occidentales : homoparentalité, procréation médicalement assistée, clonage etc.. Tous ces discours sur le « droit » à « avoir » des enfants, même et surtout si et quand on ne peut pas en faire sans assistance, relève bien davantage de l'idéologie normative - donc du politique- que d'une question de droit ... et d'une duperie sur ce que désir veut dire. Le désir de transmettre, le paiement de la dette généalogique (Legendre, 1985), est le produit d'une pulsion et d'une identification à ce dont chacun est issu, la force de l'Idéal du Moi (inconscient) parental. Mais cette courte analyse voulait montrer que le SurMoi étatique fait de la production d'enfant une fonction normative, voire une compétition (La France produit plus d'enfants que l'Allemagne ... )<sup>xii</sup> et un objet de revendication qui engrène sur un système normatif où avant même d'être au monde le sujet est jeté dans la course à la conformité dont il est prié de faire son horizon de bonheur.

<sup>i</sup> « Les exemples foisonnent des dispositions sans lendemain, une fois la polémique oubliée. Dans ce sens la loi instituant des sanctions éducatives dès l'âge de 10 ans est inutile, faute de délinquants si jeunes ; la loi incriminant les regroupements dans les halls d'immeubles [18 mars 2003] est heureusement très peu utilisée du fait de la difficulté à caractériser l'infraction (...) ». C. Sultan (Juge des enfants) 2013. On ne saurait mieux dire.

<sup>ii</sup> Par l'aménagement d'une institution séculaire, le mariage, en l'étendant au bénéfice de quelques un(e)s et non pas de « tous ». Question qu'il faudra examiner plus tard avec les mêmes outils conceptuels.

<sup>iii</sup> Cette préoccupation n'a pas changé comme en témoigne les arrêtés municipaux

anti-mendicité qui sont surtout anti-skin, anti-gens du voyage etc.

[iv](#) C'est-à-dire la norme qui permet de dire ce qui répond à sa fonction ou n'y répond pas

[v](#) Cependant que la percée de l'attention aux maltraitances les travaux des Drs A. Tardieu et P. Bernard sur les enfants maltraités entre 1860 et 1870 sont rapidement oubliés après leur publication jusqu'à la résurgence, difficile en France, dans les années 70-80

[vi](#) La dernière fois par une loi du 28 septembre 2010 (loi dite « Ciotti »), abrogée en janvier 2013

[vii](#) <http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

[viii](#) Pour Catherine Blaya « il existe souvent des difficultés qui se manifestent dès le début de la scolarité. Des points de fragilité dans la famille, un mode de vie en inadéquation avec l'apprentissage scolaire, une mauvaise relation avec un enseignant... » . Pour Claire Brisset, il existe beaucoup de façon de souffrir pour un enfant ou un adolescent. « Il s'agit d'expressions générales qui se cristallisent à l'école. On souffre à différents stades ». Citations figurant sur : <http://www.maif.fr/enseignants/prevention-ecole/dossiers-speciaux/decrochage-scolaire.html>

[ix](#) C'est le terme employé par le traducteur, mais certains pourront sursauter de lire ainsi que Freud était un peu évolutionniste ...

[x](#) Dans le vocabulaire à la mode c'est « l'enfant exerce sa toute-puissance ».

[xi](#) Quoi de mieux que le mariage républicain qui reprend les termes du mariage inventé par l'église, pour s'assurer que les familles seront stables et élèveront plus correctement leurs enfants que s'il ne s'engageaient pas à être fidèles et s'assurer mutuelle assistance ?

[xii](#) "On est quand même contents d'avoir des gosses. Dans quinze ans, nous allons être plus nombreux que les Allemands. Les Allemands, c'est un modèle pour ceux qui ne s'intéressent pas à la vie." JL Mélenchon, leader du front de gauche le 9 juin 2013 France-Inter

Bloche, P., Péresse, V. (2006). *Rapport fait au nom de la mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant*. Assemblée Nationale

Corneau, G. (1989). *Père manquant, fils manqué*. Montréal : les éditions de l'homme

Donzelot, J. (1977). *La police des familles*. Paris : Éditions de Minuit

Dupré, E. (1925). *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*. Paris : Payot

- Freud, S. (1927), *L'avenir d'une illusion*. Paris PUF, 1971
- Freud, S. (1930), *Malaise dans la civilisation* : Paris : Puf, 1971
- Foucault, M. (1961). *Folie et Dérailson. Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : [Librairie Plon](#)
- Legendre, P. (1985). *L'inestimable objet de la transmission*. Paris : Fayard
- Meyer, P. (1977). *L'enfant et la raison d'État*. Point Politique
- Mucchielli, L. (2001). « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviante et Société*
- Perron, R. (1971). *Modèles d'enfants, enfants modèles*. Paris : Gallimard
- Tort, M. (2005). *La fin du dogme paternel*. Paris : Aubier
- Vatz Laaroussi, M. (1996) Les nouveaux partenariats famille-école au Québec : l'extériorité comme stratégie de survie des familles défavorisées. *Lien social et politique-RIAC*, 35, p. 87-97.
- Vitaro, F. (2005). Liens entre la petite enfance, la réussite scolaire et la diplomation au secondaire. Ed rev. In : Tremblay R.E., Barr R.G., Peters R.V., eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec : Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants ; 2005 :1-9. Disponible sur le site : [http://www.excellence-jeunesenfants.ca/documents/VitaroFRxp\\_rev.pdf](http://www.excellence-jeunesenfants.ca/documents/VitaroFRxp_rev.pdf)